

Propriétaires



Droits et obligations des propriétaires

Avant la signature du bail

- ☐ **Refuser la présence d'animaux et ou la consommation de tabac/cannabis** : sauf s'il s'agit d'un animal d'assistance.
- ☐ **Ne pas refuser ou accepter un locataire sur un motif discriminatoire.**
- ☐ **Offrir un logement en bon état, propre et habitable**: dès l'entrée dans le logement.
- ☐ **Déterminer avec le locataire les modalités de paiement du loyer**: date, heure, chèque ou argent.
- ☐ **Remettre au locataire un exemplaire du bail**: aucune modification du bail ne peut être faite à la suite de la signature.

En cours de bail

- ☐ **Jouissance paisible** : Le propriétaire doit garantir la tranquillité du locataire pendant le bail. De plus, le propriétaire doit aviser le locataire de ses visites, à moins d'une urgence sinistre.
- ☐ **Entretien du logement** : Le propriétaire est responsable de maintenir le logement en bon état, en assurant une température adéquate toute l'année. En cas de panne de chauffage, une solution alternative temporaire doit être fournie.
- ☐ **Réparations** : Le propriétaire doit effectuer toutes les réparations majeures nécessaires au logement, à l'exception des petites réparations d'entretien qui relèvent de la responsabilité du locataire.
- ☐ **Intégrité du logement** : Le propriétaire ne peut modifier la forme ou la destination du logement, préservant ainsi son caractère initial.
- ☐ **Relevé 31** : Le propriétaire doit remettre au locataire occupant le logement au 31 décembre de l'année fiscale un Relevé 31 pour les obligations fiscales.

Locataires



Droits et obligations des locataires

En cours de bail

- ☐ **Paiement ponctuel du loyer** : Régler le loyer à la date précisée dans le bail est crucial pour éviter des complications.
- ☐ **Usage prudent et signalement des dommages** : Les locataires doivent réparer les dommages causés par leur faute et informer rapidement le propriétaire de tout problème.
- ☐ **Autorisation pour modifications** : Toute modification majeure dans le logement nécessite le consentement du propriétaire.
- ☐ **Propreté et conformité aux normes d'hygiène**: Maintenir le logement propre en respectant les normes de sécurité, d'hygiène et de salubrité est requis.
- ☐ **Permettre la vérification de l'état du logement**: l'affichage et la visite à un locataire éventuel et les travaux qui doivent être effectués.
- ☐ **Ne pas changer les serrures du logement.**
- ☐ **Se conduire de manière à ne pas troubler la jouissance normale des autres locataires ou du propriétaire.**
- ☐ **Envoyer un avis au propriétaire en cas de non-reconduction du bail** selon les délais prescrits dans le bail.

En fin de bail

- ☐ Enlever ses effets mobiliers et personnels.
- ☐ Remettre le logement dans son état initial et remettre les clés.



Avec la participation financière de :

Québec 

MRC de
La Matanie 

 **SANAM**
Service d'accueil des nouveaux arrivants
de La Matanie